

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3180202: titres-services (excl. travailleurs des titres-services qui tombent sous la scp 322.01)

En vigueur au 01/12/2022 (Dernière actualisation de la page 14/12/2022)

Indexation de 2 % en 12/2022. En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP318.02.00).

Afin de déterminer les salaires mensuels bruts correspondants, les salaires annuels bruts barémiques indexés sont divisés par 12. Afin de déterminer les salaires horaires bruts correspondants, les salaires annuels bruts barémiques indexés sont divisés par le nombre 1976 (correspondant à une durée de travail hebdomadaire de 38 heures x 52 semaines).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

Aucune allocation de foyer ou de résidence n'est octroyée en sus des barèmes.

1.1. : Barème

1.1.1. GROUPE DE FONCTIONS: DB4

Anciennité (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	25680.2600	2140.0200	12.9961
1	27172.3500	2264.3600	13.7512
2	27508.0400	2292.3400	13.9211

1.1.2. GROUPE DE FONCTIONS: DA1

Anciennité (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	32280.8900	2690.0700	16.3365
1	32280.8900	2690.0700	16.3365
2	33092.3500	2757.7000	16.7471

1.1.3. GROUPE DE FONCTIONS: DA2

Anciennité (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	27750.5900	2312.5500	14.0438
1	28831.1100	2402.5900	14.5906
2	29911.6800	2492.6400	15.1375

1.1.4. GROUPE DE FONCTIONS: DA3

Anciennité (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	25655.4100	2137.9500	12.9835
1	26650.0000	2220.8300	13.4868
2	27644.6000	2303.7200	13.9902

1.1.5. GROUPE DE FONCTIONS: DB1B

Anciennité (en années)	Barème		
	SALAIRE ANNUEL	SALAIRE MENSUEL	SALAIRE HORAIRE
0	35735.8600	2977.9900	18.0849
1	35781.7300	2981.8100	18.1082
2	36377.3600	3031.4500	18.4096